

Motion de la commission ad hoc Casino: «Cacade au Casino».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 21 février 2007, dans le rapport M-230 A1/M-231 A)

MOTION

Ayant pris connaissance des travaux de la commission ad hoc Casino, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un point de situation au sujet de:

- la liquidation de la SECSA;
- l'avenir de la salle de spectacle du Grand Casino, qui recevait annuellement jusqu'alors la somme de 1 400 000 francs;
- la situation juridique de l'ensemble de l'immeuble avec ses différents composants, le ou les superficiaires, le ou les exploitants, les finances et les obligations.